



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, QUE :

le règlement numéro 68-17, intitulé : « Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu », a été adopté par les membres du Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu lors de la séance ordinaire du 19 janvier 2017.

L'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2017-2022 de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sera effective à compter du 26 janvier 2017.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE VINGT-CINQUIÈME (25^e) JOUR DU MOIS DE JANVIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT (2017).

Bernard Roy
Secrétaire-trésorier